MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

	Nombre de	
Ш	Membres en	15
	exercice:	
	Nombre de	13
	Membres présents :	13
	Nombre de	
	suffrages	13
	exprimés :	
	Date d'affichage :	

<u>Présents</u>: Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER

<u>Absents excusés :</u> Virginie PETELLAT, Laure MASSONN*a* Secrétaire de séance : Cyril MORIQUAND

• <u>Délibération n° 09-2023 – 7124- Finances locales – Budget Général -</u> Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie ZAPILLON, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte de Gestion de l'exercice 2022, dressé par Monsieur ALLARD Louis, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré:

1) Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Résultats 2022</u>: Fonctionnement : 227 386.43€

Investissement: 131 599.01€

Résultats de clôture 2021 : Fonctionnement : 176 319.38€

(Reporté en 2022) Investissement : 530 735.26 €

Résultats cumulés 2022 :Fonctionnement :403 705.81 €(Reporté en 2023)Investissement :662 334.27€

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB09-BF



- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré

Avec 12 votes Pour et une abstention

Approuve le compte de gestion 2022.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance :

M. Cyril MORIQUA

M. ALLARD Louis, Maire de SAINT-OURS

NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie.
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

- 1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

A DDFIP DE LA SAVOIE, le 13/03/2023

signatures Page des

91000 - SAINT OURS

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour DESCHAMPS Jocelyne (1018248590-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A AIX-LES-BAINS, le 13/03/2023 Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa le service de SAINT OURS pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Seint. Ows, le 27 mors lo23 de Mai ve derus ALLARD

comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB09-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

..... Etat III-1 39

2 Situation des valeurs inactives Etat III-2 64 4EME PARTIE : Page des signatures

Exercice 2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB09-BF

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 171 432,26	869 191,39	2 040 623,65
Titres de recette émis (b)	350 512,27	927 732,25	1 278 244,52
Réductions de titres (c)		116 491,00	116 491,00
Recettes nettes $(d = b - c)$	350 512,27	811 241,25	1 161 753,52
DEPENSES			
Autorisations budaétaires totales (e)	1 171 432,26	869 191,39	2 040 623,65
Mandats émis (f)	218 913,26	583 998,60	802 911,86
Annulations de mandats (q)		143,78	143,78
Depenses nettes (h = f - g)	218 913,26	583 854,82	802 768,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	131 599,01	227 386,43	358 985,44
(h - d) Déficit			

MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

ĺ	Nombre de	
	Membres en	15
	exercice:	
	Nombre de	13
١	Membres présents :	13
	Nombre de	
1	suffrages	13
١	exprimés:	
	Date d'affichage :	·

<u>Présents</u>: Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER

<u>Absents excusés :</u> Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance :</u> Cyril MORIQUAND

• <u>Délibération n° 10-2023 – 7124- Finances locales – Budget Général -</u> Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie ZAPILLON, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur ALLARD Louis, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1) Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultats 2022: Fonctionnement : 227 386.43€

Investissement: 131 599.01€

<u>Résultats de clôture 2021</u>: Fonctionnement : 176 319.38€

(Reporté en 2022) Investissement : 530 735.26 €

Résultats cumulés 2022 :Fonctionnement :403 705.81 €(Reporté en 2023)Investissement :662 334.27€

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif 2022 relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF



- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré

Avec 12 votes Pour et une abstention

Approuve le compte administratif 2022.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

> M. ALLARD Louis, Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de séance : M. Cyril MORIO DAND

NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

- 1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF



CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - CNE DE SAINT OURS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21730265200045

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET: Budget communal (3)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Reçu en préfecture le 29/03/2023





ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

Sommaire

I - Informations générales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19
	**
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale C - Autres éléments d'informations

C - Autres cientents a miormations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

26

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.
- (4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.
- (5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

Code INSEE	CNE DE SAINT OURS	CA
73265	Budget communal	2022

I – INFORMATIONS GENERALES	1
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auguel la commune adhère :	0

Potentiel fiscal	l et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0	0	0	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre

comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

Berger Levrault

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

	ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-B		BF
I – INFORMATIONS GENERALES			
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		В	

POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

Berger Levrault

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EVEOL	ITION	DI.	DIID	OFT

	EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES			RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	Α	583 854,82	G	811 241,25	
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	218 913,26	н	350 512,27	
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déficit)	0,00	1	176 319,39 si excédent)	
N-1	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	0,00	J	530 735,26 si excédent)	
					=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	802 768,08	= G+H+I+J	1 868 808,17	
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00	
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00	
DEQUITAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	583 854,82	= G+l+K	987 560,64	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	218 913,26	= H+J+L	881 247,53	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	802 768,08	= G+H+l+J+K+L	1 868 808,17	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Е 0,00	κ 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Reçu en préfecture le 29/03/2023

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

Publié le

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11) du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11) du CGCT). (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll l
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	331 700,00	229 194,55	0,00	0,00	102 505,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 650,00	159 715,75	0,00	0,00	30 934,25
014	Atténuations de produits	20 000,00	18 105,00	0,00	0,00	1 895,00
65	Autres charges de gestion courante	48 524,00	35 318,13	0,00	0,00	13 205,87
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses de gestion courante	590 874,00	442 333,43	0,00	0,00	148 540,57
66	Charges financières	31 944,39	30 944,39	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	200,00	0,00			200,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	663 018,39	473 277,82	0,00	0,00	189 740,57
023	Virement à la section d'investissement (2)	95 596,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	110 577,00			-110 577,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	95 596,00	110 577,00			-14 981,00
	TOTAL	758 614,39	583 854,82	0,00	0,00	174 759,57
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	7 300,00	17 476,32	0,00	0,00	-10 176,32
70	Produits services, domaine et ventes div	48 795,00	56 223,80	0,00	0,00	-7 428,80
73	Impôts et taxes	379 000,00	454 472,81	0,00	0,00	-75 472,81
74	Dotations et participations	101 500,00	123 771,78	0,00	0,00	-22 271,78
75	Autres produits de gestion courante	45 700,00	48 687,64	0,00	0,00	-2 987,64
Т	otal des recettes de gestion courante	582 295,00	700 632,35	0,00	0,00	-118 337,35
76	Produits financiers	0,00	31,90	0,00	0,00	-31,90
77	Produits exceptionnels	0,00	110 577,00	0,00	0,00	-110 577,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	582 295,00	811 241,25	0,00	0,00	-228 946,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	582 295,00	811 241,25	0,00	0,00	-228 946,25
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 176 319,39				

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽²⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022 Publié le

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	5 134,80	0,00	-5 134,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	84 800,00	9 061,32	0,00	75 738,68
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 700,00	8 053,79	0,00	13 646,21
	Total des opérations d'équipement	871 000,00	136 367,58	0,00	734 632,42
	Total des dépenses d'équipement	977 500,00	158 617,49	0,00	818 882,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	0,00	500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 272,42	53 862,42	0,00	2 410,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 500,00	6 433,34	0,00	66,66
020	Dépenses imprévues	37 108,84			
	Total des dépenses financières	100 381,26	60 295,76	0,00	40 085,50
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	1 077 881,26	218 913,25	0,00	858 968,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	93 551,00	0,01		93 550,99
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	93 551,00	0,01		93 550,99
	TOTAL	1 171 432,26	218 913,26	0,00	952 519,00
	Pour information	(2) 0,00			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts		Restes à réaliser	
Спар.	Libelle	(BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0.00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	219 550,00	2 371,20	0,00	217 178,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
10.000	Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	50.0000
22	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
23					0,00
	Total des recettes d'équipement	219 550,00	2 371,20	0,00	217 178,80
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	32 000,00	36 554,37	0,00	-4 554,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 009,69	0,00	-1 009,69
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	232 000,00	237 564,06	0,00	-5 564,06
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	451 550,00	239 935,26	0,00	211 614,74
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	95 596,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	110 577,00		-110 577,00
041	Opérations patrimoniales (1)	93 551,00	0,01		93 550,99
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	189 147,00	110 577,01		78 569,99
	TOTAL	640 697,00	350 512,27	0,00	290 184,73

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

é le	Levrauit
e ie	

					ID: 073-217302652-2	0230327-2023DELIB10)-BF
Chap.	Libellé	0.0000	dits ouverts -DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	Pour information	(2)	530 735,26				
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1						

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	229 194,55		229 194,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	159 715,75		159 715,75
014	Atténuations de produits	18 105,00		18 105,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 318,13		35 318,13
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67	Charges financières Charges exceptionnelles	30 944,39 0,00	0,00 110 577,00	30 944,39 110 577,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	473 277,82	110 577,00	583 854,82
D 00	Pour information 22 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opéra	tions réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)		0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	53 862,42 0,00	0,00	53 862,42 0,00
	Total des opérations d'équipement		136 367,58		136 367,58
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)			0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29 39	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)	(9)	5 134,80 0,00 9 061,32 0,00 8 053,79 0,00 6 433,34	0,00 0,00 0,01 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	5 134,80 0,00 9 061,33 0,00 8 053,79 0,00 6 433,34 0,00 0,00
45 481	Total des opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)			0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)			0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total		218 913,25	0,01	218 913,26
D 0	Pour information 01 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁸⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁹⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



B2

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 476,32		17 476,32
60	Achats et variation des stocks (3)	7.00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	56 223,80		56 223,80
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	454 472,81		454 472,81
74	Dotations et participations	123 771,78		123 771,78
75 76 77 78 <i>79</i>	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	48 687,64 31,90 110 577,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	48 687,64 31,90 110 577,00 0,00 <i>0,00</i>
	Recettes de fonctionnement – Total	811 241,25	0,00	811 241,25
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1			176 319,39

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 1068	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	36 554,37 200 000,00	0,00	36 554,37 200 000,00
13 <i>15</i>	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	2 371,20	0,00 <i>0,00</i>	2 371,20 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	1 009,69 (8) 0,00	0,00	1 009,69 0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		54 483,82	54 483,82
20 204 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations (4) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 56 093,18 0,00 0,01 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 56 093,18 0,00 0,01 0,00 0,00 0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	239 935,26	110 577,01	350 512,27
R 00	Pour information 11 Solde d'exécution positif reporté de N-1			530 735,26

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁸⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

Publié le



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Ohan/	Libellé (1)		Crádito ampl	à amplayar)		
Chap/ art (1)	Libelle (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	oyés (ou restant Charges rattachées	Restes à réaliser au	Crédits annulés
		1.			31/12	
011	Charges à caractère général	331 700,00	229 194,55	0,00	0,00	102 505,45
6042	Achats prestate services (hors terrains)	32 000,00	38 022,55	0,00	0,00	-6 022,55
60611 60612	Eau et assainissement Energie - Electricité	2 500,00 12 000,00	1 393,86 12 810,12	0,00 0,00	0,00 0,00	1 106,14
60621	Combustibles	18 000,00	17 867,63	0,00	0,00	-810,12 132,37
60623	Alimentation	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	2 707,23	0,00	0,00	2 292,77
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	1 023,49	0,00	0,00	2 976,51
60633	Fournitures de voirie	23 000,00	2 339,50	0,00	0,00	20 660,50
6064	Fournitures administratives	1 700,00	1 727,31	0,00	0,00	-27,31
6067	Fournitures scolaires	4 300,00	4 590,04	0,00	0,00	-290,04
611	Contrats de prestations de services	11 000,00	14 861,70	0,00	0,00	-3 861,70
6135	Locations mobilières	4 200,00	4 790,39	0,00	0,00	-590,39
61521	Entretien terrains	10 000,00	9 531,00	0,00	0,00	469,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	17 330,10	0,00	0,00	12 669,90
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	25 557,12	0,00	0,00	24 442,88
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	13 117,19	0,00	0,00	1 882,81
6161	Multirisques	4 000,00	3 433,45	0,00	0,00	566,55
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 300,00	2 040,23	0,00	0,00	259,77
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	550,00	0,00	0,00	450,00
6226	Honoraires	30 000,00	15 102,00	0,00	0,00	14 898,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	4 085,38	0,00	0,00	5 914,62
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00	6 544,98	0,00	0,00	-544,98
6248	Divers	2 000,00	1 037,00	0,00 0,00	0,00 0,00	963,00 -108,54
6251 6261	Voyages et déplacements Frais d'affranchissement	0,00 1 000,00	108,54 309,67	0,00	0,00	690,33
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	4 368,75	0,00	0,00	131,25
627	Services bancaires et assimilés	200,00	53,64	0,00	0,00	146,36
6281	Concours divers (cotisations)	2 600,00	3 074,28	0,00	0,00	-474,28
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	479,86	0,00	0,00	20,14
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	25 000,00	18 681,00	0,00	0,00	6 319,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	1 497,00	0,00	0,00	1 503,00
6358	Autres droits	0,00	159,54	0,00	0,00	-159,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 650,00	159 715,75	0,00	0,00	30 934,25
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 500,00	1 114,20	0,00	0,00	385,80
6411	Personnel titulaire	68 000,00	64 973,12	0,00	0,00	3 026,88
6413	Personnel non titulaire	28 000,00	20 524,31	0,00	0,00	7 475,69
6415	Indemnité inflation	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	35 069,42	0,00	0,00	14 930,58
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 000,00	29 178,26	0,00	0,00	821,74
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00	7 783,20	0,00	0,00	-1 783,20
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 800,00	662,00	0,00	0,00	1 138,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	230,17	0,00	0,00	769,83
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	180,00	0,00	0,00	20,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	1,07	0,00	0,00	-1,07
6488	Autres charges	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	18 105,00	0,00	0,00	1 895,00
739221	FNGIR	10 000,00	9 734,00 8 371 00	0,00	0,00	266,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	10 000,00	8 371,00	0,00	0,00	1 629,00
65	Autres charges de gestion courante	48 524,00	35 318,13	0,00	0,00	13 205,87
6518	Autres	1 500,00	432,00	0,00	0,00	1 068,00
6531	Indemnités	30 000,00	22 387,98	0,00	0,00	7 612,02
6533	Cotisations de retraite	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6535	Formation	600,00	520,00	0,00	0,00	80,00
6553	Service d'incendie	8 000,00	7 552,56	0,00	0,00	447,44
657348	Subv. fonct. Autres communes	1 924,00 5 000,00	1 924,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	800,00	2 500,00 1,59	0,00 0,00	0,00 0,00	2 500,00
65888	Autres					798,41
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

Berger Levfault

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

Chap/	Libellé (1)	a was	Crédits emple		ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB10-Bl		
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg rattach	ges	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTA	L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	590 874,00	442 333,43		0,00	0,00	148 540,57
66	Charges financières (b)	31 944,39	30 944,39		0,00	0,00	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	31 944,39	30 944,39		0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	200,00	0,00		0,00	0,00	200,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	200,00	0,00		0,00	0,00	200,00
022	Dépenses imprévues (e)	40 000,00					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	663 018,39	473 277,82		0,00	0,00	189 740,57
023	Virement à la section d'investissement	95 596,00	0,00				95 596,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	110 577,00				-110 577,00
675 6761	Valeurs comptables immobilisations cédée Différences sur réalisations (positives)	0,00 0,00	56 093,18 54 483,82				-56 093,18 -54 483,82
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	95 596,00	110 577,00				-14 981,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00				0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	95 596,00	110 577,00				-14 981,00
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	758 614,39	583 854,82		0,00	0,00	174 759,57
,	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Ш **A2**

Chap/	Libellé (1)	مرد المال	Crédits employés (ou restant à employe			
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au	Crédits annulés
010	And a		47 470 00		31/12	
013	Atténuations de charges	7 300,00	17 476,32	0,00	0,00	-10 176,32
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 000,00	16 876,32	0,00	0,00	-10 876,32
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	1 300,00	600,00	0,00	0,00	700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	48 795,00	56 223,80	0,00	0,00	-7 428,80
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	600,00	0,00	0,00	-300,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	215,00	221,00	0,00	0,00	-6,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	280,00	0,00	0,00	0,00	280,00
7066 7067	Redevances services à caractère social	33 000,00	37 876,28	0,00	0,00	-4 876,28
	Redev. services périscolaires et enseign	15 000,00	17 526,52	0,00	0,00	-2 526,52
73	Impôts et taxes	379 000,00	454 472,81	0,00	00,00	-75 472,81
73111	Impôts directs locaux	272 000,00	326 958,00	0,00	0,00	-54 958,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 008,00	0,00	0,00	-1 008,00
73211 73224	Attribution de compensation	47 000,00	47 233,00	0,00	0,00	-233,00
	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	55 000,00 5 000,00	69 252,00	0,00	0,00	-14 252,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité		10 021,81	0,00	0,00	-5 021,81
74	Dotations et participations	101 500,00	123 771,78	0,00	00,0	-22 271,78
7411	Dotation forfaitaire	30 000,00	22 985,00	0,00	0,00	7 015,00
74121	Dotation de solidarité rurale	12 000,00	14 354,00	0,00	0,00	-2 354,00
742	Dot. aux élus locaux	1 000,00	3 031,00	0,00	0,00	-2 031,00
744	FCTVA	5 000,00	4 910,56	0,00	0,00	89,44
74718	Attribution du fonde départemental TD	2 000,00	102,00	0,00	0,00	1 898,00
74832 74834	Attribution du fonds départemental TP	50 000,00	75 370,00	0,00	0,00	-25 370,00
7488	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière Autres attributions et participations	1 000,00 500,00	1 101,00	0,00 0,00	0,00 0,00	-101,00
			1 918,22			-1 418,22
75	Autres produits de gestion courante	45 700,00	48 687,64	0,00	0,00	-2 987,64
752	Revenus des immeubles	43 000,00	46 017,94	0,00	0,00	-3 017,94
7588 TOTAL	Autres produits div. de gestion courante = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	2 700,00 582 295,00	2 669,70 700 632,35	0,00 0,00	0,00 0,00	30,30 -118 337,35
	(a) = 70+73+74+75+013					
76	Produits financiers (b)	0,00	31,90	0,00	0,00	-31,90
765	Escomptes obtenus	0,00	31,30	0,00	0,00	-31,30
7688	Autres	0,00	0,60	0,00	0,00	-0,60
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	110 577,00	0,00	0,00	-110 577,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	110 577,00	0,00	0,00	-110 577,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
T	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	582 295,00	811 241,25	0,00	0,00	-228 946,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
T	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ral des opérations réelles et d'ordre)	582 295,00	811 241,25	0,00	0,00	-228 946,25
	Pour information xcédent de fonctionnement reporté de	176 319,39				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Publié le

e 29/03/2023



CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES III – VOTE DU BUDGET B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	5 134,80	0,00	-5 134,80
2031	Frais d'études	0,00	5 134,80	0,00	-5 134,80
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	84 800,00	9 061,32	0,00	75 738,68
2111	Terrains nus	52 800,00	2 558,00	0,00	50 242,00
21311	Hôtel de ville Réseaux de voirie	0,00 20 000,00	691,20 0,00	0,00 0,00	-691,20 20 000,00
2151 2152	Installations de voirie	2 000,00	1 813,20	0,00	186,80
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 423,84	0,00	-1 423,84
2184	Mobilier	0,00	1 158,08	0,00	-1 158,08
2188 22	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 417,00 0,00	0,00	-1 417,00 0,00
	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	21 700,00	8 053,79	0,00	13 646,21
2312	Immobilisations en cours (sauf opérations) Agencements et aménagements de terrains	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2312	Constructions	15 000,00	8 053,79	0,00	6 946,21
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00
1018	Opération d'équipement n° 1018 (2)	185 000,00	99 426,15	0,00	85 573,85
1020	Opération d'équipement n° 1020 (2)	190 000,00	17 084,20	0,00	172 915,80
1022	Opération d'équipement n° 1022 (2)	25 000,00	14 172,00	0,00	10 828,00
1025	Opération d'équipement n° 1025 (2)	246 000,00	5 685,23	0,00	240 314,77
1026	Opération d'équipement n° 1026 (2)	60 000,00	5 160,00	0,00	54 840,00
1027	Opération d'équipement n° 1027 (2)	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
1028	Opération d'équipement n° 1028 (2)	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
	Total des dépenses d'équipement	977 500,00	158 617,49	0,00	818 882,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	0,00	500,00
10226	Taxe d'aménagement	500,00	0,00	0,00	500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 272,42	53 862,42	0,00	2 410,00
1641	Emprunts en euros	52 772,42	52 862,42	0,00	-90,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00	1 000,00	0,00	2 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 500,00	6 433,34	0,00 0,00	66,66
27638	Créance Autres établissements publics	6 500,00 37 108,84	6 433,34	0,00	66,66
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	100 381,26	60 295,76	0,00	40 085,50
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 077 881,26	218 913,25	0,00	858 968,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	93 551,00	0,01		93 550,99
21311	Hôtel de ville	93 551,00	0,01		93 550,99
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	93 551,00	0,01		93 550,99
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 171 432,26	218 913,26	0,00	952 519,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽³⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Dont 192.

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	219 550,00	2 371,20	0,00	217 178,80
1323	Subv. non transf. Départements	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	2 371,20	0,00	-2 371,20
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	134 550,00	0,00	0,00	134 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	00,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	219 550,00	2 371,20	0,00	217 178,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	232 000,00	236 554,37	0,00	-4 554,37
10222	FCTVA	12 000,00	12 086,06	0,00	-86,06
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	24 468,31	0,00	-4 468,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 009,69	0,00	-1 009,69
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	232 000,00	237 564,06	0,00	-5 564,06
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	451 550,00	239 935,26	0,00	211 614,74
021	Virement de la sect° de fonctionnement	95 596,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	110 577,00		-110 577,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	54 483,82		-54 483,82
2111	Terrains nus	0,00	56 093,18		-56 093,18
TOTA	AL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	95 596,00	110 577,00		-14 981,00
041	Opérations patrimoniales (5)	93 551,00	0,01		93 550,99
2031	Frais d'études	93 550,00	0,00		93 550,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1,00	0,01		0,99
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	189 147,00	110 577,01		78 569,99
T	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	640 697,00	350 512,27	0,00	290 184,73
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	530 735,26			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1018 (1) LIBELLE : SALLE POLYVALENTE

			Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
Art. (3)	Libellé (3)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	185 000,00	A 99 426,15	0,00	85 573,85	B 106 321,35
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	4 574,40	0,00	10 425,60	11 469,60
2031	Frais d'études	15 000,00	4 574,40	0,00	10 425,60	11 469,60
204	Subventions d'équipement versées	00,00	00,00	00,0	00,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2151 2184	Réseaux de voirie Mobilier	10 000,00 10 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00	10 000,00 10 000,00	0,00 0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	94 851,75	0,00	55 148,25	94 851,75
2313	Constructions	150 000,00	94 851,75	0,00	55 148,25	94 851,75

	RECETTES (répartition)		Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	00,00	00,0	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-99 426,15	D-B		-106 321,35

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

⁽³⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽⁴⁾ Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.





Publié le

	ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10	-BF
III – VOTE DU BUDGET		
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN	Т В3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1020 (1) LIBELLE : CHEMINS DOUX

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

			Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
Art. (3)	Libellé (3)	Crédits ouverts Mandats émis réa		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	190 000,00	A 17 084,20	0,00	172 915,80	B 19 940,20
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	2 640,00	0,00	27 360,00	5 496,00
2031	Frais d'études	30 000,00	2 640,00	0,00	27 360,00	5 496,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	110 000,00	14 444,20	0,00	95 555,80	14 444,20
2111	Terrains nus	20 000,00	12 893,61	0,00	7 106,39	12 893,61
2151	Réseaux de voirie	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	70 000,00	1 550,59	0,00	68 449,41	1 550,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
2313	Constructions	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00

	RECETTES (répartition)		Eléments afférer	ıts à l'exercice		Pour mémoire
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
7	OTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A	-17 084,20	D-B	-19 940,20

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

⁽³⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽⁴⁾ Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



B3

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

/IENI

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1022 (1) LIBELLE : CITY STADE ET SKATE PARK

	Eléments afférents à l'exercice					
Art. (3)	Libellé (3)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	25 000,00	A 14 172,00	0,00	10 828,00	B 150 074,82
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	14 172,00	0,00	828,00	150 074,82
2313	Constructions	15 000,00	14 172,00	0,00	828,00	150 074,82

	RECETTES (répartition)		Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	00,00

Solde du financement (5)		Pour l'exercice	En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-14 172,00	D-B	-150 074,82

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

⁽³⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽⁴⁾ Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.



B3

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF III - VOTE DU BUDGET **DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1025 (1) LIBELLE : ENFOUISSEMENT RESEAUX

			Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
Art. (3)	Libellé (3)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	246 000,00	A 5 685,23	0,00	240 314,77	B 5 685,23
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	5 685,23	0,00	9 314,77	5 685,23
2031	Frais d'études	15 000,00	5 685,23	0,00	9 314,77	5 685,23
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	231 000,00	0,00	0,00	231 000,00	0,00
2151 21533	Réseaux de voirie Réseaux câblés	1 000,00 230 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00	1 000,00 230 000,00	0,00 0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition)		Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
1	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	00,0	00,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A	-5 685,23	D-B	-5 685,23

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

⁽³⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽⁴⁾ Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF III – VOTE DU BUDGET **DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1026 (1) LIBELLE: TOIT ECOLE

			Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
Art. (3)	Libellé (3)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	60 000,00	A 0,00	0,00	60 000,00	В 0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
2031 2033	Frais d'études Frais d'insertion	50 000,00 10 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00	50 000,00 10 000,00	0,00 0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition)		Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	00,0	00,0	00,0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	00,0	00,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice)	En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

⁽³⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽⁴⁾ Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF III – VOTE DU BUDGET **DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1027 (1) LIBELLE: VIDEO PROTECTION

			Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
Art. (3)	Libellé (3)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	95 000,00	A 0,00	0,00	95 000,00	В 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition)		Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TC	OTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D-B (0,00

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

⁽³⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽⁴⁾ Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1028 (1) LIBELLE : Eclairage Public

			Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
Art. (3)	Libellé (3)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	70 000,00	A 0,00	0,00	70 000,00	В 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition)		Eléments afférer	nts à l'exercice		Pour mémoire
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	00,0	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B 0,00	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

⁽³⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽⁴⁾ Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



 IV – ANNEXES
 ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB10-BF

 IV – ARRETE ET SIGNATURES
 IV

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés 13 VOTES : Pour : 12 Contre : 0

Date de convocation : 20/03/2023

Présenté par (1) Le Maire. A Saint-Ours, le 27/03/2023 Le Maire

Abstentions 1

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire. A Saint-Ours, le 27/03/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALLARD Louis	the state of the s
ARSEGUEL Josette	Jul -
BOGEY André	Bagy
DAGAND Jean-François	O MANO
DUFOURNET Louis	200
GUTHLEBEN Yannick	
MASSONNAT Laure	
MATHIEUX Patrick	
METIVIER Marie	Admi
MORIQUAND Cyril	
PAZEM Denis	
PETELLAT Virginie	Δ
REY Romain	Rowing
RINER Pascal	N. T.
ZAPILLON Marie	2 . 1
	I N

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2023, et de la publication le 28/03/2023 A Saint-Ours,le 28/03/2023

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023 Reçu en préfecture le 29/03/2023 Publié le ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

	Nombre de	
	Membres en	15
	exercice:	
	Nombre de	
	Membres présents :	
	Nombre de	
	suffrages	
	exprimés :	
_	- Dálibáration n	2 12

<u>Présents</u>: Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER

<u>Absents excusés :</u> Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance :</u> Cyril MORIQUAND

• <u>Délibération n° 12 2023 – 7124- Finances locales – Budget Général - Approbation du Budget Primitif 2023</u>

Présentation détaillée par Monsieur le Maire du Budget Primitif 2023 pour les sections fonctionnement et investissement prenant en compte les objectifs de réalisation de l'année à venir.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

Avec 12 votes pour et une abstention :

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 832 034.82 € pour la section de fonctionnement et à 823 451.02 € pour la section d'investissement.

Approuve le budget Primitif 2023.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

M. ALLARD Louis,

Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de séance

M. Cyril MORIQUAND NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adjessée à

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

- Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

saintours-savoie.fr

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

Berger Levrault

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - CNE DE SAINT OURS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21730265200045

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: Budget communal (3)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

D2 - Arrêté et signatures

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

Publié le



Sommaire

I - Informations générales (6) A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget 5 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections 6 7 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 9 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes 13 III - Vote du budget 15 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 17 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 19 21 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 22 IV - Annexes (7) A - Eléments du bilan Sans Objet A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet Sans Objet A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 30 A4 - Etat des provisions 31 A5 - Etalement des provisions 32 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet Sans Objet A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet A8 - Etat des charges transférées Sans Objet A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers B - Engagements hors bilan Sans Objet B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet Sans Objet B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) Sans Objet B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet Sans Objet B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale C - Autres éléments d'informations 34 C1 - Etat du personnel Sans Objet C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet Sans Objet C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures Sans Objet D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services : ID :: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'altribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

Berger Levrault

Code INSEE 73265

CNE DE SAINT OURS Budget communal

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

2023

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0 0

Potentiel fiscal	et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0	0	0	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF **VUE D'ENSEMBLE**

FON	CTI	NO	IN	EN	IENT	•
-----	-----	----	----	----	------	---

FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	832 034,82	628 329,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)		
TS	REPORTE (2)	0,00	203 705,82		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	832 034,82	832 034,82		
	1	INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	823 451,02	823 451,02		
	+	+	+		
REP	+ RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	+ 0,00		
E P O	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA				
E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
E P O R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 (si solde négatif)	0,00		
E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 (si solde négatif) 0,00	0,00 (si solde positif)		
E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) = TOTAL DE LA SECTION	0,00 (si solde négatif) 0,00	0,00 (si solde positif) 0,00		

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)	
011	Charges à caractère général	331 700,00	0,00	345 820,00	345 820,00	345 820,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 650,00	0,00	198 500,00	198 500,00	198 500,00	
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	48 524,00	0,00	40 724,00	40 724,00	40 724,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses de gestion courante	590 874,00	0,00	605 044,00	605 044,00	605 044,00	
66	Charges financières	31 944,39	0,00	32 117,46	32 117,46	32 117,46	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	200,00		0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00	
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	663 018,39	0,00	677 161,46	677 161,46	677 161,46	
023	Virement à la section d'investissement (5)	95 596,00		154 873,36	154 873,36	154 873,36	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	95 596,00		154 873,36	154 873,36	154 873,36	
	TOTAL	758 614,39	0,00	832 034,82	832 034,82	832 034,82	

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 832 034,82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	48 795,00	0,00	61 234,00	61 234,00	61 234,00
73	Impôts et taxes	379 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
74	Dotations et participations	101 500,00	0,00	100 867,00	100 867,00	100 867,00
75	Autres produits de gestion courante	45 700,00	0,00	46 228,00	46 228,00	46 228,00
	Total des recettes de gestion courante	582 295,00	0,00	628 329,00	628 329,00	628 329,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes réelles de fonctionnement	582 295,00	0,00	628 329,00	628 329,00	628 329,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	582 295,00	0,00	628 329,00	628 329,00	628 329,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 203 705,82 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 832 034,82

Pour information :

154 873,36

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

Δ3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	84 800,00	0,00	23 200,00	23 200,00	23 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 700,00	0,00	58 500,00	58 500,00	58 500,00
	Total des opérations d'équipement	871 000,00	0,00	636 161,88	636 161,88	636 161,88
	Total des dépenses d'équipement	977 500,00	0,00	727 861,88	727 861,88	727 861,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 272,42	0,00	53 000,73	53 000,73	53 000,73
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	37 108,84		35 088,41	35 088,41	35 088,41
	Total des dépenses financières	100 381,26	0,00	88 089,14	88 089,14	88 089,14
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	1 077 881,26	0,00	815 951,02	815 951,02	815 951,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	93 551,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	93 551,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
	TOTAL	1 171 432,26	0,00	823 451,02	823 451,02	823 451,02

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 823 451,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)			
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	219 550,00	0,00	409 797,19	409 797,19	409 797,19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	219 550,00	0,00	409 797,19	409 797,19	409 797,19
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	32 000,00	0,00	57 780,47	57 780,47	57 780,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	232 000,00	0,00	258 780,47	258 780,47	258 780,47
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	451 550,00	0,00	668 577,66	668 577,66	668 577,66
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	95 596,00		154 873,36	154 873,36	154 873,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	93 551,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

Berger Levrault

Chap. Libellé Pour mémoire Restes à Propos ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF nouve budget réaliser N-1 précédent (1) (2)154 873,36 154 873,36 Total des recettes d'ordre d'investissement 189 147,00 154 873,36 TOTAL 640 697,00 823 451,02 823 451,02 823 451,02 0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	823 451,02

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	154 873,36
---	------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021*+ *RI 040 DI 040*.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

+

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	345 820,00		345 820,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	198 500,00		198 500,00
014	Atténuations de produits	20 000,00		20 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	40 724,00		40 724,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 <i>71</i>	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	32 117,46 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	32 117,46 0,00 0,00 0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00
023	Virement à la section d'investissement		154 873,36	154 873,36
Dép	penses de fonctionnement – Total	677 161,46	154 873,36	832 034,82

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 832 034,82

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)	0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	53 000,73 (8) 0,00	0,00	53 000,73 0,00
198	Total des opérations d'équipement Neutral. amort. subv. équip. versées	636 161,88	0.00	636 161,88 <i>0,00</i>
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises)	10 000,00 0,00 23 200,00 0,00 58 500,00 0,00 0,00	0,00 0,00 7 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00	10 000,00 0,00 30 700,00 0,00 58 500,00 0,00 0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45 481	Total des opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3 020	Stocks Dépenses imprévues	0,00 35 088,41	0,00	0,00 35 088,41
Dé	penses d'investissement – Total	815 951,02	7 500,00	823 451,02

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 823 451,02

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	61 234,00		61 234,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	420 000,00		420 000,00
74	Dotations et participations	100 867,00		100 867,00
75	Autres produits de gestion courante	46 228,00	0,00	46 228,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	628 329,00	0,00	628 329,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 203 705,82

832 034,82 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	57 780,47	0,00	57 780,47
13	Subventions d'investissement	409 797,19	0,00	409 797,19
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		154 873,36	154 873,36
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	468 577,66	154 873,36	623 451,02

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 200 000,00 **AFFECTATION AU COMPTE 1068** TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 823 451,02

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	331 700,00	345 820,00	345 820,00
6023	Alimentation	0,00	320,00	320,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	32 000,00	42 000,00	42 000,00
60611	Eau et assainissement	2 500,00	2 200,00	2 200,00
60612	Energie - Electricité	12 000,00	14 000,00	14 000,00
60621	Combustibles	18 000,00	22 000,00	22 000,00
60623	Alimentation	400,00	400,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	4 500,00	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	3 000,00	3 000,00
60633	Fournitures de voirie	23 000,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	1 700,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	4 300,00	7 000,00	7 000,00
611	Contrats de prestations de services	11 000,00	30 000,00	30 000,00
6135	Locations mobilières	4 200,00	5 500,00	5 500,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	27 000,00	27 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	50 000,00	50 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	30 000,00	18 000,00	18 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00	8 000,00	8 000,00
6248	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 600,00	5 000,00	5 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	500,00	500,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	25 000,00	22 000,00	22 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6353	Impôts indirects	0,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	0,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 650,00	198 500,00	198 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6411	Personnel titulaire	68 000,00	87 000,00	87 000,00
6413	Personnel non titulaire	28 000,00	22 000,00	22 000,00
6415	Indemnité inflation	600,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	40 000,00	40 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 000,00	35 000,00	35 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	500,00	500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00	8 000,00	8 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 800,00	700,00	700,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	500,00	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	200,00	200,00
6488	Autres charges	3 000,00	3 000,00	3 000,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	20 000,00	20 000,00
739221	FNGIR	10 000,00	10 000,00	10 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	10 000,00	10 000,00	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	48 524,00	40 724,00	40 724,00
6518	Autres	1 500,00	500,00	500,00
6531	Indemnités	30,000,00	25 000,00	25 000,00
6533	Cotisations de retraite	700,00	500,00	500,00
6535	Formation	600,00	600,00	600,00
6553	Service d'incendie	8 000,00	4 000,00	4 000,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	1 924,00	1 924,00	1 924,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	5 000,00	8 000,00	8 000,00
65888	Autres	800,00	200,00	200,00
		0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	00,00	0,00

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

Berger Levrault

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	ID: 073-217302652-2	20230327-2023DELIB12
	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	590 874,00	605 044,00	605 044,00
66	Charges financières (b)	31 944,39	32 117,46	32 117,46
66111 6688	Intérêts réglés à l'échéance Autres	31 944,39 0,00	29 117,46 3 000,00	29 117,46 3 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	200,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	200,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	663 018,39	677 161,46	677 161,46
023	Virement à la section d'investissement	95 596,00	154 873,36	154 873,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	95 596,00	154 873,36	154 873,36
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	95 596,00	154 873,36	154 873,36
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	758 614,39	832 034,82	832 034,82

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	832 034,82

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

III – VOTE DU BUDGET

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	7 300,00	0,00	00,0
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	1 300,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	48 795,00	61 234,00	61 234,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	215,00	234,00	234,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	280,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	33 000,00	42 000,00	42 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	15 000,00	19 000,00	19 000,00
73	Impôts et taxes	379 000,00	420 000,00	420 000,00
73111	Impôts directs locaux	272 000,00	343 000,00	343 000,00
73211	Attribution de compensation	47 000,00	47 000,00	47 000,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	55 000,00	20 000,00	20 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	5 000,00	10 000,00	10 000,00
74	Dotations et participations	101 500,00	100 867,00	100 867,00
7411	Dotation forfaitaire	30 000,00	47 000,00	47 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	12 000,00	12 000,00	12 000,00
742	Dot. aux élus locaux	1 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	5 000,00	8 766,00	8 766,00
74718	Autres participations Etat	2 000,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	50 000,00	30 000,00	30 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 000,00	1 101,00	1 101,00
7488	Autres attributions et participations	500,00	2 000,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	45 700,00	46 228,00	46 228,00
752	Revenus des immeubles	43 000,00	43 600,00	43 600,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 700,00	2 628,00	2 628,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	582 295,00	628 329,00	628 329,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	582 295,00	628 329,00	628 329,00
	= a+b+c+d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
1	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	582 295,00	628 329,00	628 329,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	203 705,82
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	832 034,82

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire perma (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise administratif ou si reprise de l'exercice precédent de

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



III - VOTE DU BUDGET

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	84 800,00	23 200,00	23 200,00
2111	Terrains nus	52 800,00	7 000,00	7 000,00
2151	Réseaux de voirie	20 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 000,00	7 000,00	7 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00 5 000,00	0,00	0,00 0,00
2158 2183	Autres installat°, matériel et outillage Matériel de bureau et informatique	0,00	1 200,00	1 200,00
2184	Mobilier	0,00	6 000,00	6 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations recues en affectation (hors opérations)	00,0	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	21 700,00	58 500,00	58 500,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	15 000,00	58 500,00	58 500,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 700,00	0,00	0,00
1018	Opération d'équipement n° 1018 (5)	185 000,00	5 500,00	5 500,00
1020	Opération d'équipement n° 1020 (5)	190 000,00	86 000,00	86 000,000
1022	Opération d'équipement n° 1022 (5)	25 000,00	0,00	00,00
1025	Opération d'équipement n° 1025 (5)	246 000,00	177 661,88	177 661,88
1026	Opération d'équipement n° 1026 (5)	60 000,00	108 000,00	108 000,00
1027	Opération d'équipement n° 1027 (5)	95 000,00	52 000,00	52 000,00
1028	Opération d'équipement n° 1028 (5)	70 000,00	90 000,00	90 000,00
1029	Opération d'équipement n° 1029 (5)	0,00	120 000,00	120 000,00
	Total des dépenses d'équipement	977 500,00	727 861,88	727 861,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	00,0	0,00
10226	Taxe d'aménagement	500,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 272,42	53 000,73	53 000,73
1641	Emprunts en euros	52 772,42	52 000,73	52 000,73
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	00,00	00,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 500,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	6 500,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	37 108,84	35 088,41	35 088,41
	Total des dépenses financières	100 381,26	88 089,14	88 089,14
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 077 881,26	815 951,02	815 951,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
0.0	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	93 551,00	7 500,00	7 500,00
21311	Hôtel de ville	93 551,00	7 500,00	7 500,00
2.011	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	93 551,00	7 500,00	7 500,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 171 432,26	823 451,02	823 451,02
	= Total des dépenses réelles et d'ordre)			
				+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	823 451,02

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

Publié le



(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Reçu en préfecture le 29/03/2023

0,00

0,00

258 780,47

668 577,66

154 873,36

154 873,36

154 873,36

823 451,02

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

232 000,00

451 550,00

95 596,00

95 596,00

93 551,00

93 550,00

189 147,00

640 697,00

1,00

0,00

0,00

258 780,47

668 577,66

154 873,36

154 873,36

0,00

0,00

0,00

154 873,36

823 451,02

Publié le

III - VOTE DU BUDGET

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES							
Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)				
Stocks	0,00	0,00	0,00				
Subventions d'investissement (hors 138)	219 550,00	409 797,19	409 797,19				
Subv. non transf. Départements Subv. non transf. GFP de rattachement Autres subventions d'équip. non transf. Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	85 000,00 0,00 134 550,00 0,00	221 000,00 25 000,00 163 797,19 0,00	221 000,00 25 000,00 163 797,19 0,00				
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0,00				
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00				
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00				
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00				
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00				
Total des recettes d'équipement	219 550,00	409 797,19	409 797,19				
Dotations, fonds divers et réserves	232 000,00	257 780,47	257 780,47				
FCTVA Taxe d'aménagement Excédents de fonctionnement capitalisés	12 000,00 20 000,00 200 000,00	37 780,47 20 000,00 200 000,00	37 780,47 20 000,00 200 000,00				
Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00				
Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	1 000,00				
Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00				
Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00				
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00				

	+	
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	823	451,02

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Produits des cessions d'immobilisations

Total des recettes financières

Total des recettes d'opérations pour compte de tiers

TOTAL RECETTES REELLES

FONCTIONNEMENT

Avances versées commandes immo. incorp.

TOTAL RECETTES D'ORDRE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

(= Total des recettes réelles et d'ordre)

Opérations patrimoniales (9)

Frais d'études

Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE

Virement de la sect° de fonctionnement

Chap / art (1)

024

021

040

041

2031

238

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



III – VOTE DU BUDGET

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1018 (1) LIBELLE : SALLE POLYVALENTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	106 321,35	a 0,00	5 500,00	b 5 500,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 469,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 469,60	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	94 851,75	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00
2313	Constructions	94 851,75	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-5 500,00
Excédent de financement si positif	, and the second
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1020 (1) LIBELLE : CHEMINS DOUX

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	19 940,20	a 0,00	86 000,00	b 86 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 496,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 496,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 444,20	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00
2111	Terrains nus	12 893,61	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 550,59	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-86 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1022 (1) LIBELLE : CITY STADE ET SKATE PARK

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	150 074,82	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 074,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	150 074,82	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 25 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	25 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	25 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1025 (1) LIBELLE : ENFOUISSEMENT RESEAUX

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	5 685,23	a 0,00	177 661,88	b 177 661,88	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 685,23	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 685,23	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	167 661,88	167 661,88	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	167 661,88	167 661,88	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 63 247,19
13	Subventions d'investissement	0,00	63 247,19
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	63 247,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-114 414,69
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

Berger Levrault

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1026 (1) LIBELLE : TOIT ECOLE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	105 000,00	b 105 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)			
7	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 280 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	280 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	200 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	80 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	175 000,00
Excédent de financement si positif	~
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1027 (1) LIBELLE : VIDEO PROTECTION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	52 000,00	b 52 000,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-52 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



PUBLIBORE

III – VOTE DU BUDGET
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1028 (1) LIBELLE : Eclairage Public

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	90 000,00	b 90 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
1	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 20 550,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 550,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	20 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-69 450,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1029 (1) LIBELLE : Carrefour de Vingerel

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	120 000,00	b 120 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-120 000,00
Excédent de financement si positif	CONTRACTOR OF THE PROPERTY.
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



IV – ANNEXES ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

			1 110 11010110			
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES			
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

Berger Levrault

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSI	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	87 089,14	I 87 089,14
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	52 000,73	52 000,73
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	52 000,73	52 000,73
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	35 088,41	35 088,41
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	35 088,41	35 088,41

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	87 089,14	0,00	0,00	87 089,14

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Reçu en préfecture le 29/03/2023

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

Publié le



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	212 653,83	III 212 653,83
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	57 780,47	57 780,47
10222	FCTVA	37 780,47	37 780,47
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	20 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	154 873,36	154 873,36
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	154 873,36	154 873,36

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	212 653,83	0,00	0,00	200 000,00	412 653,83

	Mor	ntant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	87 089,14
Ressources propres disponibles	IV	412 653,83
Solde	V = IV - II (6)	325 564,69

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

Publié le

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - BP - 2023

2	13
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

ETAT DII PERSONNEI AII 01/01/N 5

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	IES (2) EMPLOIS BUDGET/	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS
		EMPLOIS PERMANENTS À	EMPLOIS PERMANENTS À	TOTAL	AGENTS TITIII AIBES	AGENTS	TOTAL
		TEMPS	TEMPS NON COMPLET			TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	000	00'0	00'0	00'0	000
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Publié le ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N IV - ANNEXES

CNE DE SAINT OURS - Budget communal - BP - 2023

 \overline{c} ≥

ETAT DII DEDCONNEI AII 01/01/NI /eliita) 5

	ם <u>ו</u>		HOONNEL A	AT DU PERSONNEL AU 01/01/N (SUITe)		
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	CONTRAI	TRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.
TECH: Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
MS: Médico-technique.
SP: Spordi.
MT: Médico-technique.
SP: Spordi.
CULT: culturel
ANIM: Animalion.
PM: Police.
OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
3-2 ** article 3. Far alinés a accroissement reprograte d'activité.
3-2 ** article 3. Far alinés a accroissement saisonnier d'activité.
3-2 ** article 3. Far a la mine a successement saisonnier d'activité.
3-2 ** raticle 3. Far a accroissement saisonnier d'activité.
3-2 ** raticle 3. Far a la mine de la cartégorie A lors aver les fonctions en correspondantes.
3-2 ** carance d'activité d'un emploi.
3-3 ** carance de d'activité d'un emploi.
3-3 ** carance de d'activité d'activité a la concions de sorvices ou la nature des fonctions le justifient.
3-3 ** carance de carde d'activité d'activité a la constitue de la cartégorie A lors que la constitue de la cartégorie A lors que la carde d'activité d'

(5) Indiquer si l'agent contractuel est ittulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI), Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris si fondement de latricle 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB12-BF

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13 VOTES :

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 14

Date de convocation : 20/03/2023

Présenté par Le Maire (1), A Saint-Ours, le 27/03/2023 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Saint-Ours, le 27/03/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

	, / ,
ALLARD Louis	
ARSEGUEL Josette	1 and
BOGEY André	Boo
DAGAND Jean-François	DI
DUFOURNET Louis	
GUTHLEBEN Yannick	
MASSONNAT Laure	/
MATHIEUX Patrick	
METIVIER Marie	Mhu
MORIQUAND Cyril	
PAZEM Denis	
PETELLAT Virginie	
REY Romain	Comme
RINER Pascal	21+
ZAPILLON Marie	\mathcal{K}

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Ours, le 27/03/2023

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.

MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB13_2-BF

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13

<u>Présents</u>: Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER

<u>Absents excusés :</u> Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA Secrétaire de séance : Cyril MORIQUAND

 Délibération n° 13 2023 – 7124- Finances locales – Vote des taux d'imposition 2023
 ANNULE ET REMPLACE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982, Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16), Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33.79 (taux voté en 2022)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 60.52 (le taux voté en 2022)
- Taxe d'habitation : 13.90 (taux voté en 2022)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :

TFPB: 33.79. % TFPNB: 60.52. % TH: 13.90 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance : M. Cyril MODIQUIND M. ALLARD Louis, Maire de SAINT-OURS

NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à - M. le Préfet de la Savoie,

M. le Prefet de la Savoie,
 M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.
Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

 Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.

2 Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

saintours-savoie.fr

265 SAINT-OURS

COMMUNE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

73 CHAMBERY ARRONDISSEMENT:

TRÉSORERIE OU SGC : SGC AIX LES BAINS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023	S DONT LE T	AUX DOIT ÊTRE V	OTÉ EN 2023						
Taxes		Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7	<u>v</u>
Taxe foncière bâtie (TFB)		678 630	0 33,79	95,70	730 100	246 701	33 79	216 to	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	B)	14 379	9 60,52	241,24	15 300	9 260	60 72,	9.60	
Taxe d'habitation (TH)		57 745	13,90	51,97	61 845	8 596	13.90	8 596	Ī
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	rises (CFE)	<<	**	^	^	^		1	
				8	Total	264 557			
Тахе		Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence Ta (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)	3.
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	(MTHS)	**	**	**	^	^			
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de rempl	riation propor	rtionnelle: il n'est p	as nécessaire de remplir	cette rubrique en cas	de reconduction des	ir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.	variation différencié	ψ	
Taxes	1	Calcul du o	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	oportionnelle 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023,	
Taxe foncière bâties (TFB)		Produit total souhaité	ité			excède le taux plafond	cochez la case	ISe	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	IB)	Z	264557 = 1,000	0000		indique en colonne 3, une variation différenciée doit			
Taxe d'habitation (TH)	ricos (CEE)	Produit total de réfe	Conne 5)			obligatoirement être votée.	ée.		
II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023	S INDÉPENI	DANTES DES TAU	x VOTĖS EN 2023					ID : 07:	Publié
AVT.	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 1.1	
^	0			1 062	0	-9 734	87 133	2652-2	461
III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023	SSOURCES	FISCALES PRÉVIS	SIONNELLES POUR 202	Ą	<u></u>			7	
Produits attendus des	Produits	Produits attendus des	Total prévisionnel au titre	tre Le 10 MARS 2023	023	Fe	Fe	127-2 YOU + 70 97	7
ressources à taux voté + (col. 7)	ressources des ta	ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	de la fiscalité directe locale 2023		Pour la Direction des Finances publiques, Annie Lametery	ues, Pour la Préfecture,		Pour la Commune,	Lev Lev
364 557		78 461	343 ONS	DIRECTEUR DE	DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PURI 101 JES			IB13_	ger rault
				- CDE				The same of the sa	

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibêt

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

PUBLIQUES

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2023

COMMUNE: 265 SAINT-OURS

E 1 MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté Égalité Fraternité

ARRONDISSEMENT: 73 CHAMBERY

TRÉSORERIE OU SGC : SGC AIX LES BAINS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

	5		T										194
מחודים מיחיות מחיוות מחיות מתחיות מ	5. PRODUILS DES IFER a Égliannes et hydroliennes	a. Edieliles et liyaldieliles b Centrales électriques	C. Centrales photovoltainues	d. Centrales hydrauliques	e. Centrales géothermiques	f. Transformateurs électriques	g. Stations radioélectriques	h. Installations gazières et autres	5. RÉFORMES FISCALES	Taxe d'habitation :	a Fraction de TVA nationale (%)	b. TVA prévisionnelle	c. Coefficient correcteur
			9 114			2 597					7	61 845	^
						(Se		ntreprises			XE D'HABITATION	t log. vacants	mis à la THLV
2 BASES EXONIÉBÉES	Z. BASES EAONEREES Taxe foncière hâtie :	e conseil minicipal	a loi	Taxe foncière non bâtie :	e conseil municipal	a loi (terres agricoles)	a loi (autres)	Cotisation foncière des entreprises	e conseil municipal	a loi	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	a. Hors résid. principales et log. vacants	b. Logements vacants soumis à la THLV
		113 a Par le		_	0 a. Par le	949 b. Par la	c. Par la	Cotisa	a. Par le	b. Par la	>>> 4. BAS	a. Hors	b. Loge
SICES ET DOTAT	MOES EL DOLA			(X)							oire		
1 DÉTAIL DES A LOCATIONS COMBENSATRICES ET DOTATIONS	Taxe foncière bâtie :	a. Personnes de condition modeste	b. Baux à réhabilitation. QPPV. Mavotte	c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	d. Locaux industriels	Taxe foncière non bâtie	Taxe d'habitation :	a. Dotation pour perte de THLV	b. Dotation pour Mayotte	Cotisation foncière des entreprises :	a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	b. Base minimum	C. Locaux Industriels

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

COMMUNE: C265 SAINT-OURS MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

ARRONDISSEMENT: 73 CHAMBERY



TRÉSORERIE SPLOU SGC: SGC AIX LES BAINS

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021). Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

1 - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*	973 046 ×	13,90 =	135 253	
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021	12 324 *Taux de	*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats	cas échéant, des syndicat	'n
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées	Ss		2 060	
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020	ne de 2018 à 2020		1 484	
= Ressources communales supprimées par la réforme			141 797	⋖

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

ID: 073-2173026 67 229 54 67 283 + Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune....... = Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.............. Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

210 97 67 229 143 743 Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfectu

Publié le

m

re le	26/04	Berger Levrault	
552-22	67 283 B = 67 283	Si D > 0 et E > 1, la commune est sous-composition de la commune est sous-composition de la commune est sur-composition de la commune de la co	F
RECTEUR	A -	1,353194 E	
T CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORR	u département	74 514 D = 1,353	
IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR	Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département	différence de ressources Coefficient correcteur = 1 + TFPB « après réforme »	

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de	
Membres en	15
exercice:	
Nombre de	13
Membres présents :	15
Nombre de	
suffrages	13
exprimés :	
Date d'affichage :	

Présents: Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER

Absents excusés: Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA

<u>Absents excusés :</u> Virginie PETELLAT, Laure MASSONN. <u>Secrétaire de séance :</u> Cyril MORIQUAND

• <u>Délibération n° 09-2023 – 7124- Finances locales – Budget Général - Approbation du compte de gestion 2022</u>

Monsieur Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie ZAPILLON, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte de Gestion de l'exercice 2022, dressé par Monsieur ALLARD Louis, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1) Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Résultats 2022</u> : Fonctionnement : 227 386.43€

Investissement: 131 599.01€

<u>Résultats de clôture 2021</u>: Fonctionnement : 176 319.38€

(Reporté en 2022) Investissement : 530 735.26 €

Résultats cumulés 2022 : Fonctionnement : 403 705.81 € (Reporté en 2023) Investissement : 662 334.27€

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr

- Envoyé en préfecture le 29/03/2023
 Reçu en préfecture le 29/03/2023
 Publié le
 ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB_09-DE
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré

Avec 12 votes Pour et une abstention

Approuve le compte de gestion 2022.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance :

M. Cyril MORIQUANI

M. ALLARD Louis, Maire de SAINT-OURS

NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie.
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

- 1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB_10-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de	
Membres en	15
exercice:	
Nombre de	13
Membres présents :	13
Nombre de	
suffrages	13
exprimés :	
Date d'affichage :	

<u>Présents</u>: Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER

<u>Absents excusés :</u> Virginie PETELLAT, Laure MASSONN*a* <u>Secrétaire de séance :</u> Cyril MORIQUAND

• <u>Délibération nº 10-2023 – 7124- Finances locales – Budget Général -</u> Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie ZAPILLON, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur ALLARD Louis, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Résultats 2022</u>: Fonctionnement : 227 386.43€

Investissement: 131 599.01€

<u>Résultats de clôture 2021</u>: Fonctionnement : 176 319.38€

(Reporté en 2022) Investissement : 530 735.26 €

Résultats cumulés 2022 : Fonctionnement : 403 705.81 € (Reporté en 2023) Investissement : 662 334.27€

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif 2022 relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

saintours-savoie.fr

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré

Avec 12 votes Pour et une abstention

Approuve le compte administratif 2022.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

> M. ALLARD Louis, Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de séance M. Cyril MORIQUAND

NOTIFICA/TIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

- 1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

589 Route du Chef Lieu. 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr

SAVOIE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

82			
	Nombre de		<u>Présents</u> :
	Membres en	15	METIVIER, M
	exercice:		André BOG
	Nombre de		Denis PAZE
	Membres présents :		Jean-Franço
	Nombre de		RINER
	suffrages		Absents exc
	exprimés:		<u>Secrétaire de</u>
- 1			

Mesdames Josette ARSEGUEL. Marie Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD. GEY. Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, M Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, ois DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal

<u>usés :</u> Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA e séance : Cyril MORIQUAND

Maire de SAINT-OURS

Délibération n° 12 2023 - 7124- Finances locales - Budget Général -Approbation du Budget Primitif 2023

Présentation détaillée par Monsieur le Maire du Budget Primitif 2023 pour les sections fonctionnement et investissement prenant en compte les objectifs de réalisation de l'année à venir.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

Avec 12 votes pour et une abstention:

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 832 034.82 € pour la section de fonctionnement et à 823 451.02 € pour la section d'investissement.

Approuve le budget Primitif 2023.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

M. ALLARD Louis,

Le secrétaire de séance M. Cvril MORIOUAND

NOTIFICATIONS

Une copie de la présente será ad

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

- Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

					•	_
C31	mto	urs	-63	110	in	F Ma

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

_		
	Nombre de	
	Membres en	15
	exercice:	
	Nombre de	13
	Membres présents :	13
	Nombre de	
	suffrages	13
	exprimés :	
	Date d'affichage :	

Présents: Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER

<u>Absents excusés :</u> Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND

• <u>Délibération n° 11 2023 – 7124- Finances locales – Budget Général -</u> Affectation de résultat exercice 2022

Monsieur Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie ZAPILLON, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur ALLARD Louis, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1) Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Résultats 2022</u> : Fonctionnement : 227 386.43€

Investissement: 131 599.01€

<u>Résultats de clôture 2021</u>: Fonctionnement : 176 319.38€

(Reporté en 2022) Investissement : 530 735.26 €

<u>Résultats cumulés 2022</u>: Fonctionnement : 403 705.81 €

(Reporté en 2023) Investissement : 662 334.27€

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif 2022 relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB11-DE

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

> Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance : M. Cyril MORIQUAND /

NOTIFICATIONS

Une copie de la préserde sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie.
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

- 1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

M. ALLARD Louis, Maire de SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu. 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire

Nombre de Membres en exercice ;	15	<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD,
Nombre de Membres présents :	13	André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN,
Nombre de suffrages exprimés :	13	Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal
		RINER Absents excusés: Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA
		<u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND

Délibération n° 13 2023 - 7124- Finances locales - Vote des taux d'imposition 2023

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi nº 82-540 du 28 juin 1982.

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16).

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33.79 (taux voté en 2022)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 60.52 (le taux voté en 2022) Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :

TFPB: 33.79. % TFPNB: 60.52. %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

M. ALLARD Louis.

Le secrétaire de séance M. Cyril MORIQUAND

NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à

M. le Préfet de la Savoie,

M le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité

Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours; le silence gardé pendant deux mois

Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

265 SAINT-OURS

COMMUNE:

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

73 CHAMBERY ARRONDISSEMENT:

TRÉSORERIE OU SGC : SGC AIX LES BAINS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Lake Stock Considered baties (TFB)	Bases d'imposition effectives 2022 14 379 678 630 14 379 57 745 57 745 59 Produit total souhaité	Tetre Vote EN 2023	Taux plafonds 2023 3 241,24 51,97 Sux de majoration 2022 r cette rubrique en cas oportionnelle 9	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4 730 100 15 300 61 845 >>> Equation des Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Produits référence Col. 4 x col. 2)	Taux votés 2023 6 35 29 60, 52 73, 90 Taux de majoration voté 2023 s variation différenciée. Si la diminution des taux a été é cochez la case	votés Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 6 7 7 7 7 7 7 2023 6 2023 9 2 6 0 9 2 6 0 9 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe d'habitation (TH)			0000		variation différenciée doit obligatoirement être votée.	oit ée.	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	E) Produit total de reference (total colonne	ence (total colonne 5)					F

		7		ш	_		ں د
		SIONNELLES POUR 2023	Total prévisionnel au titre	de la fiscalité directe	locale	2023	343 ONY.
		NIS			11		
•	D	II – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023	Produits attendus des	ressources indépendantes	des taux votés	(col. 11)	78 461
		RES			+		
3	^^^	II – TOTALISATION DES	Produits attendus des	ressources à taux voté		(col. 7)	757 496.

À CHAMBERY	Le 10 MARS 2023	Pour la Direction des	Annie Lametery	U GENTELIB DEP D		
SIONNELLES POUR 2023	Total prévisionnel au titre	de la fiscalité directe	locale 2023		343 018	

cte	Pour la Direction des Finances publiques,
	Annie Lametery
	DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
	PUBLIQUES

ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB13-DE Le 27 mors Pour la Commun Pour la Préfecture,

Envoyé en préfecture le 29/03/2023 Reçu en préfecture le 29/03/2023

87 133

-9 734

0

1 062

compensatrices Allocations

TAFNB

TASCOM

IFER

M

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

Le

Total 11

Effet du coefficient

FNGIR

DCRTP

correcteur

Publié le

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibé

265 SAINT-OURS COMMUNE:

73 CHAMBERY

ARRONDISSEMENT:

MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

TRÉSORERIE OU SGC : SGC AIX LES BAINS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES							
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	RICES ET DOTAT		2. BASES EXONÉRÉES			3. PRODUITS DES IFER	
Taxe foncière bâtie:		Тахе	Taxe foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste		113 a. Pa	a. Par le conseil municipal			b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0 b. Pa	b. Par la loi		9 1 1 4	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	(xn	0 Тахе	Taxe foncière non bâtie :			d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels		0 a. Pa	a. Par le conseil municipal			e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie		949 b. Pa	b. Par la loi (terres agricoles)	(Si	2 597	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Pa	c. Par la loi (autres)			g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotis	Cotisation foncière des entreprises	ntreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Pa	a. Par le conseil municipal			5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Pa	b. Par la loi			Tave d'hahitation .	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	oire	>>> 4. B/	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	XE D'HABITATION	7	a Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		а. Е.	a. Hors résid. principales e	principales et log. vacants	61 845	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		9		Mis à la THI V	*		1 353194
d. Autres allocations		3		2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2			1
0.1. 1707 120						O.Z. IMAJONA HOIN STECIALE DO TAOA DE CTE	
	Taux moyens communaux de 2022	communaux 22	Taux plafonds	Taux des EPCI	Taux plafonds communaux à ne	Taux moyens pondérés des taxes foncières de au niveau :	Envoyé e Reçu en Publié le ID : 073-
Taxes	an niveau :	au :	de 2023	de 2022	pour 2023	a. National	pré
	national 11	départemental 12	13	14	(col. 13 - col. 14) 15	b. Communal	fecture
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	34,26	6 95,70	**	95,70	laux maximum :	le 2
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	97,84	4 244,60	3,36000	241,24	a. I aux communal majore a ne pas	9/03
Taxe d'habitation (TH)	22,98	19,18	8 57,45	5,48000	51,97	A Tarix maximing de la majoration	/202
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	^	**	^	^^	*	spéciale	3
6.3. DIMINUTION SANS LIEN: année antérieure à 2023 au titre de laquelle	re à 2023 au titre	de laquelle				Taux de CFE perçue en 2022 par la communaut	Berge Levrai
ala diminution sans lien a été appliquée			^			d'agglomeration. La communaute urbaine ou d communes ayant opté pour	
bles taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	ont été augmenté	တ္သ	^^			la fiscalité professionnelle unique	29,92

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

COMMUNE: C265 SAINT-OURS

ARRONDISSEMENT: 73 CHAMBERY

TRÉSORERIE SPL OU SGC: SGC AIX LES BAINS



RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien la loi de finances pour 2021). Les articles 41 de la loi nº 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi nº 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

	ats			4
135 253	et, le cas échéant, des syndica	2 060	1 484	141 797
13,90 =	*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats		principales perçu par la commune de 2018 à 2020	
973 046 ×	12 324	s compensées	ar la commune de 2018 à	
Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*	dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021	+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées	+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu p	= Ressources communales supprimées par la réforme

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

m Publié le 67 229 54 67 283 210 97 67 229 + Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune..... 143 743 + Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.. Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune........ = Ressources départementales affectées à la commune par la réforme..... III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023 ID: 073-217302652-20230327-2023DELIB13-DE Si 👩 < 0 et 🕫 < 1, la commune est sur-compe 74 51 communes sur-compensées avec une différence [D] > 0 et [E] > 1, la commune est sous-comp Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux inférieure en valeur absolue à 10 000 €. = 67 283 Ш 1,353194 141 797 74 514 210 972 Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département... + différence de ressources TFPB « après réforme » Coefficient correcteur = 1 +

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



SAVOIE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

	Nombre de		<u>Pr</u>
	Membres en	15	М
	exercice:		Ar
3	Nombre de	13	De
	Membres présents :	13	Je
	Nombre de		RI
	suffrages	13	Ak
	exprimés :		Se

<u>Présents</u>: Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER

<u>Absents excusés :</u> Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA <u>Secrétaire de séance :</u> Cyril MORIQUAND

> M. ALLARD Louis, Maire de SAINT-OURS

Délibération n° 14 2023 – Opération Route de La Fromagerie/ OPAC de La Savoie – engagement à garantir les prêts

La Société CARRE HABITAT a lancé les études et obtenu un permis de construire, pour la réalisation de 8 logements et un lot, situés à Saint-Ours – Route de La Fromagerie.

Pour répondre aux exigences du PLUi sur la partie locative sociale, le promoteur s'est rapproché de l'OPAC De La Savoie pour la cession, sous forme d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de deux logements locatifs.

Pour financer l'opération de logements locatifs, l'OPAC de La Savoie, par le biais des prêts aidés de la Caisse des Dépôts et Consignations, doit obtenir une garantie des emprunts qu'il sera amené à contracter.

Cette garantie est apportée à hauteur de 50% par le Conseil Départemental de La Savoie, et les 50% restant sont sollicités auprès e la commune sur laquelle est implanté le projet.

Compte-tenu des besoins en logement social sur le territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 votes POUR et deux abstentions, décide :

De **s'engager** à garantir les prêts que l'OPAC de La Savoie sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération

D'autoriser monsieur Le Maire à établir tout acte nécessaire à la mise au point de ce dossier et à signer toutes les pièces issues des présentes

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance M. Cyril MORIQUAND

NOTIFICATIONS

M. le Préfet de la Savoie,
M. le Trésorier

Une copie de la présente sera adressée

Cette décision. une fois notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au Des Contrôle de légalité Cette décision. une fois notifiée, pourra être contestée :

 Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.

2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

saintours-savoie.fr

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de		<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie
Membres en	15	METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN,
exercice:		André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN,
Nombre de	13	Denis PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal
Membres présents :	13	Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal
Nombre de		RINER
suffrages	13	Absents excusés : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNA
exprimés :		<u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND

• <u>Délibération n° 15 2023 – signature d'un marché de Maîtrise d'œuvre – travaux de rénovation thermique et énergétique de l'école avant le lancement de la procédure</u>

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de de la rénovation thermique et énergétique de l'école communale – Saint-Ours. Trois cabinets d'architecture ont été consultés et trois ont fait une offre.

Il est proposé de retenir l'offre la moins onéreuse, soit l'offre du cabinet d'Architecture Energie – Alpespace – Francin – 73800 PORTE DE SAVOIE pour un montant global de 93 668.72 TTC, soit 78 057.26 H.T. Voir détail de répartition en PJ.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Expose qu'il s'agit de travaux de rénovation thermique et énergétique de l'école communale – réfection de la toiture – changement de la chaudière – remplacement des huisseries

Autres informations utiles : compte tenu de l'avancement de ce projet il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet et dont la désignation intervient conformément aux règles de la commande publique.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure

589 Route du Chef Lieu. 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr





de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

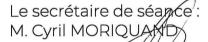
Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 12 votes POUR et une abstention décide :

- D'autoriser à engager la passation du marché public de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du projet de rénovation thermique et énergétique de l'école communale - Saint-Ours et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

> M. ALLARD Louis, Maire de SAINT-OURS





NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à

M. le Préfet de la Savoie, M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité. Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée.

- Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours; le silence gardé pendant deux mois
- Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



forfait de rémunération :

Base + EXE + OPC) laux de rémunération : 9,50%

78 057,26 Euros H.T.

Marché de Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique et énergétique de l'école communale, à St Ours (73)

MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES - V3 / Ensemble

 $\alpha = \gamma - \rho_{\rm m} = 21$

Coût pévisionnel des travaux : 821 655,40 Euros H.T.

les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

MISSIONS DE BASE + EXE + OPC

Eléments de	Total sur honoraires	Total global H.T.	Par	Part de AE	Pa	Répartition par Part de AE	com	oétences Part de AE		Part de AE
Mission	%		Arc	Architecte	Ec	Economiste	Ве	Bet Fluides	9 -11	Compétence structure
AVP	20,0%	15 611,45	55%	8 586,30	15%	2 341,72	20%	3 122,29		10%
PC	4,0%	3 122,29	100%	3 122,29	0%	0,00	0%	0,00		0%
PRO	20,0%	15 611,45	50%	7 805,73	15%	2 341,72	20%	3 122,29		15%
ACT	4,0%	3 122,29	15%	468,34	65%	2 029,49	20%	624,46		0%
EXE	10,0%	7 805,73	25%	1 951,43	20%	1 561,15	25%	1 951,43		30%
DET	28,0%	21 856,03	85%	18 577,63	0%	0,00	15%	3 278,41		0%
AOR	4,0%	3 122,29	70%	2 185,60	0%	0,00	30%	936,69		0%
OPC	10,0%	7 805,73	0%	0,00	100%	7 805,73	0%	0,00		0%
TOTAL GLOBAL	100,0%	78 057,26	55%	42 697,32	21%	16 079,80	17%	13 035,56		8%
TVA	20,00%	15 611,45		8 539,46		3 215,96		2 607,11		
TOTAL TTC		93 668,72		51 236,79		19 295,76		15 642,68		



ure-energie.com, c=FR Date : 2023.03.14 DN : cn=David LAUX, o=ARCHITECTUREemail=dlaux@architect ENERGIE SARL, ou, 10:43:05 +01'00'

Signature numérique de David LAUX

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



SAVOIE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune DE SAINT-OURS

Séance du 27 mars 2023

Le 27 mars à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Nombre de		<u>Présents</u> : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie
Membres en	15	METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis
exercice:		André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis
Nombre de	13	PAZEM Cyril MORIQUAND Patrick MATHIEUX, Jean-
Membres présents :	15	François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER
Nombre de		Absents excusés : Virginie PETELLAT, Laure MASSONNAT
suffrages	13	<u>Secrétaire de séance</u> : Cyril MORIQUAND
exprimés :		

<u>Délibération n° 16-2023 : Demande de subvention Région AuRA 2023 – Rénovation thermique et énergétique de l'école communale.</u>

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avant-projet de rénovation thermique et énergétique de l'école, réalisé par le cabinet Architecture Energie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Saint-Ours souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de La Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 82 165.00 € dans le cadre l'aménagement des territoires, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 821 655.40 H.T. soit 985 986.48 TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal :

- Approuve l'avant-projet de travaux de rénovation du toit de l'école
- Approuve le coût prévisionnel pour les études et travaux et pour un montant d'environ 821 655.40 € HT
- Sollicite auprès de la Région AuRA une subvention d'un montant de 82 165.00 € dans le cadre l'aménagement des territoires, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI.
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2023 de la commune
- Autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants

589 Route du Chef Lieu, 73410 Saint-Ours

Tel.: 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le
ID : 073-217302652-20230327-2023DELIB16-DE

SAVOIE

Acte exécutoire après dépôt

En préfecture le Et publication ou notification le NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Trésorier

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

- 1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à la commune de Saint-Ours ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

M. ALLARD Louis, Maire de SAINT-OURS

Le secrétaire de sence : Cyril MORIOUAND

